



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT DU BUËCH

le 21 mars 2017, à Eyguians

### MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE PRÉSENTS:

#### COLLÈGE DES ÉLUS

- M. FRANCOU- PRÉSIDENT SMIGIBA ET VICE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BUËCH DÉVOLUY
- M. CONTOZ – VICE PRÉSIDENT DU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY
- M. PEZ - DÉLÉGUÉ AU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
- M. MATHIEU – VICE PRÉSIDENT DU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH
- M. GARCIN - DÉLÉGUÉ AU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH
- M. ROMEO GEORGES - VICE PRÉSIDENT DU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

#### COLLÈGE DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES ADMINISTRATIONS

- M. CAUNEGRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 05
- M. SEGEL – RTM 05
- MME JETHRIT – AGENCE DE L'EAU RM&C
- M. POGNART - REPRÉSENTANT DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

#### COLLÈGE DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET LES USAGERS

- M. VATBOIS - TRANSALPES
- M. CHOFFEL – PRÉSIDENT DE L'AAPPMA « LA TRUITE DU BUËCH »
- M. PELLOUX - REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES
- M. MOYNIER – REPRÉSENTANT TECHNIQUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES
- MME RIVOAL - SAPN
- MME DUVOCHEL - REPRÉSENTANTE DU DIRECTEUR D'EDF
- MME TAVAN - REPRÉSENTANTE TECHNIQUE DE LA FDSIGE 05
- MME BESSE - REPRÉSENTANTE TECHNIQUE DE LA FDSIGE 05

### TECHNICIENS PRÉSENTS :

- MME DELADOEUILLE – REPRÉSENTANTE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH
- M. CHAMPION - CHARGÉ DE MISSION CONSEIL RÉGIONAL PACA
- MME HUMBERT – DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
- M. JASSERAND – DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES
- MME VASSAS – DIRECTRICE DU SMIGIBA
- MME HOFFMANN – CHARGÉE DE MISSION AU SMIGIBA
- MME GAND – CHARGÉE DE MISSION NATURA 2000 AU SMIGIBA
- M. RUHL – TECHNICIEN DE RIVIÈRE DU SMIGIBA
- MME SCIAMMA – SECRÉTAIRE COMPTABLE SMIGIBA
- M. GOURHAND – CHARGÉ DE MISSION AU SMIGIBA

### Excusés:

- M. DIDIER – MAIRE DE GAP
- MME ELLIL – SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
- M. FIQUET – DDT05
- M. LECORDIX – DIRECTEUR ADJOINT DDT05
- MME VALENCE – DDT05/04
- M. BOREL – DDT05/04
- ARS 05
- M. DUVERNEY – ONF 05
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE
- M. CHAREYRON - REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME
- M. BOURDIN - REPRÉSENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU RMC – CHEF DE SERVICE DURANCE
- MME CHOUQUET – SERVICE ENVIRONNEMENT DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES
- MME LESAFFRE – CHARGÉE DE MISSION - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME
- M. PICON – DIRECTEUR DE L'EPTB AU SMAVD
- M. GASCARD – PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000 – SITE DÉVOLUY DURBON CHARANCE CHAMPSAUR

### ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu du comité de rivière du 8 mars 2016 ;
- Présentation du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention, consultable sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/ressources/papi-dintention/>
- Bilan des actions 2016 et prévisions 2017 ;
- Fin du contrat de rivière en fin d'année 2017 : évaluation du contrat de rivière et réflexions prospectives ;
- Infos diverses : Compétence GEMAPI et questions diverses.

### PRÉAMBULE

Monsieur Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA ouvre la séance du comité de rivière et rappelle l'ordre du jour. Il félicite le travail réalisé en 2016 par le SMIGIBA.

Un tour de table est réalisé.

Le compte rendu du comité de rivière du 8 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Monsieur Bernard MATHIEU, vice-président du SMIGIBA.

## 1. ACTUALITÉS

Carolyne VASSAS rappelle l'évolution des périmètres des intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le territoire auparavant contenu au sein de 9 communautés de communes, couvre désormais 4 communautés de communes. Le nombre de délégués siégeant au syndicat est maintenu à 24 élus, sur la base du principe de représentation/substitution.

M. FRANCOU indique que les statuts du syndicat vont être revus prochainement afin de modifier la gouvernance, sachant qu'aujourd'hui, la communauté de communes du Sisteronais Buëch est majoritaire au sein du conseil syndical avec 14 délégués.

## 2. BILAN 2016 DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

La présentation réalisée en séance est téléchargeable sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/> et précise l'ensemble des actions principales réalisées en 2016. Le compte rendu met en avant les principales remarques faites au cours du comité de rivière.

### 2.1. VOLET GESTION ÉCOLOGIQUE

#### Passé à poissons de Veynes

M. FRANCOU souhaite qu'un suivi technique de la passe à poissons puisse être engagé afin de vérifier son fonctionnement.

M. PELLOUX fait part de l'article paru dans le Dauphiné Libéré relatant un mauvais fonctionnement de la passe à poissons.

M. JASSERAND informe que l'entretien de la passe à poissons est assuré par le Département des Hautes Alpes et rappelle que l'entretien ne peut être réalisé au cours de la période 15/11 au 15/03. Il informe que des ajustements sont prévus pour rendre la passe plus fonctionnelle. Des discussions sont en cours avec l'ASA qui prélève en rive droite au droit de la passe. La crue de novembre 2016 a engendré de nombreux dépôts de matériaux et embâcles. Une crue au printemps 2017 pourrait permettre de nettoyer et d'évacuer ces dépôts. Toutefois, une solution plus durable concernant l'entretien de la passe doit être trouvée.

M. POGNART précise que la pêche électrique qui s'est déroulée une fois les travaux de la passe terminés, a montré la présence du chabot et de la truite. Concernant la crue de novembre 2016, il s'agit d'un événement d'occurrence 10-15 ans. Les dépôts consécutifs à cette crue sont également exceptionnels.

M. FRANCOU souhaite que ne soit pas pris pour argent comptant ce qui est écrit dans la presse.

M. POGNART informe qu'un suivi du fonctionnement de la passe était prévu à l'initiative de la Fédération de Pêche.

M. RUHL rappelle que l'aménagement avait également pour objectif le confortement du seuil du pont et que par conséquent les travaux devaient assurer la franchissabilité piscicole.

M. POGNART souligne que les travaux pour rendre franchissable le seuil ont permis d'avoir un taux de subvention optimisé.

M. JASSERAND confirme que le plan de financement a pu être optimisé et atteindre 80 à 90 % de subventions.

### 2.2. VOLET PRÉVENTION DES INONDATIONS

#### Étude endiguement sur le Grand Buëch

M. VATBOIS demande quelles sont les échéances de l'étude endiguement sur le Grand Buëch.

M. GOURHAND indique que la première phase de l'étude se termine et met en évidence un ensemble de scénarios d'aménagement retenus en comité technique. Les modélisations liées à ces scénarios seront finalisées en juillet. À l'issue de ce travail, les analyses multicritères pourront être engagées et en septembre/automne le comité de pilotage pourra se positionner sur les meilleurs scénarios, après approbation par les maires des communes concernées. Au cours de l'automne, seront définis les niveaux de protection et les zones à protéger.

M. VATBOIS informe de l'arrêt programmé de la canalisation d'éthylène à l'automne 2018 pour une vidange du pipe qui durera 2 mois et demi.

Mme VASSAS fait part du mauvais timing par rapport au PAPI du Buëch, les travaux d'aménagement ne pourront être réalisés avant le PAPI complet (au plus tôt 2021).

M. GOURHAND fait remarquer que des travaux d'aménagement de seuils, comme sur le torrent de Maraize pourraient être faits.

Mme HUMBERT demande sur quelle réglementation ont été faits les diagnostics de digue de La Faurie et Aspremont.

M. GOURHAND précise que les diagnostics de digue ont été réalisés en 2010 sur la base du décret digue de

2007. Dans le cadre de l'étude des scénarios d'aménagement qui est en cours, une partie de l'étude de danger et la définition des systèmes d'endiguement se feront sur la base de la réglementation de 2015. Les études de scénarios de défaillance dans le cadre des études de danger ne sont pas prévues dans ce marché.

## 2.3. VOLET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### Étude de sécurisation de la ressource (Chambre d'agriculture des Hautes Alpes)

M. PELLOUX rappelle le contexte de cette étude et précise qu'elle a été confiée au bureau d'études Artelia qui aurait dû la terminer depuis longtemps. Le prestataire n'a pas pris en compte les remarques faites lors des deux précédents COPIL. L'étude est initialement composée de 2 volets, le volet « projet de sécurisation » qui est en cours de finalisation et le volet juridique autour de la « mutualisation des ASAs » qui n'a pas été engagé. Dans le cadre du volet « étude », il manque le détail de toutes les méthodes de calcul. La Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (CA05) a demandé au prestataire de finaliser le volet « étude » et se chargera de réaliser en interne avec le soutien d'IT05 la réflexion sur la mutualisation des ASAs.

M. MOYNIER précise que la gestion quantitative collective a fait l'objet d'un dossier de prélèvement unique réalisé par la CA05 avec une baisse programmée des prélèvements de 5 % en 2015, 10 % en 2016 et 15 % en 2017 afin d'atteindre 30 % de baisse des prélèvements. Le problème de la sécurisation de la ressource est le coût important des projets qui sont disproportionnés par rapport aux capacités financières des ASAs. L'objectif maintenant est de diminuer le coût des projets pour qu'ils soient réalistes et réalisables.

M. MOYNIER poursuit sur le bilan positif de la campagne d'irrigation de 2016. Dans le cadre des dossiers réglementaires, le raisonnement se fait sur les années moyennes et en réalité, les prélèvements sont fonction de la climatologie.

M. FRANCOU rappelle que de nombreuses réunions autour de la ressource en eau se sont déroulées en 2014 et demande à la CA05 d'impliquer plus régulièrement le SMIGIBA autour de cette problématique majeure sur le Buëch.

M. PELLOUX réagit en disant que l'étude n'ayant pas évolué, il n'y a pas eu de communication.

Mme JETHRIT demande si le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) est finalisé.

Mme VASSAS rappelle qu'un gros travail a été engagé en 2014 sur cette problématique mais que le volet agricole nécessitait la réalisation d'une étude sur la sécurisation de la ressource. Une partie du PGRE a été mis en œuvre, avec le suivi des débits d'étiage en partenariat avec l'ONEMA, la DDT et le Département des Hautes Alpes.

M. ROMEO demande si les baisses de prélèvements sont liées à des changements de cultures.

M. MOYNIER précise qu'entre 2015 et 2017, il n'y a pas eu de modifications des types de culture. Sur l'amont du bassin versant, une sous irrigation des prairies artificielles et naturelles est constatée.

Mme RIVOAL demande si les prairies sont destinées uniquement au pâturage.

M. MOYNIER informe que ce sont des prairies de fauche et de prairies destinées au pâturage. Les prairies naturelles sont composées de graminées et les prairies artificielles temporaires sont composées de graminées et légumineuses.

## 3. RETOUR SUR LA CRUE DE NOVEMBRE 2016

M. ROMEO demande qui peut aider financièrement une commune en cas de crue ayant engendré des conséquences graves sur des ouvrages. En effet, M. ROMEO fait remonter la difficulté financière des petites communes pour autofinancer des travaux importants liés aux crues, sachant que le montant de la DETR est limité et qu'il y en a une seule par an.

Mme JETHRIT annonce qu'en cas d'Arrêté de Catastrophe Naturelle, l'Agence de l'Eau peut accompagner à hauteur de 30 % les projets liés à l'AEP. Par ailleurs, des aides sont possibles si les projets d'aménagement ont un double objectif, avec un bénéfice sur les milieux aquatiques.

Mme HUMBERT réagit en demandant si la taxe GEMAPI permettra de répondre à cela.

## 4. PRÉSENTATION DU PAPI D'INTENTION ET TOUR DE TABLE

### 4.1. RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS :

Durée du PAPI d'intention : 3 ans

Démarrage prévisionnel du PAPI : janvier 2018

Nombre d'actions inscrites au PAPI d'intention : 28 actions réparties autour de 6 volets

Montant total du PAPI d'intention : 1,37 M€ dont 494 000 € d'autofinancement sur 3 ans

Partenaires financiers : État, Agence de l'eau, CR PACA et CD26

### 4.2. TOUR DE TABLE

A l'issue de la présentation du contenu technique du PAPI d'intention et de l'enveloppe financière associée, M. FRANCOU propose un tour de table.

M. POGNART, pour l'Agence Française de la Biodiversité, n'émet pas de remarques particulières.

M. VATBOIS, pour TRANSALPES, rappelle la planification possible de travaux pour l'automne 2018 et que si des travaux impliquant le pipe sont prévus ultérieurement, il faudra bien les anticiper.

Mme RIVOAL, pour la Société Alpine de Protection de la Nature, s'inquiète du financement du PAPI d'intention. M. FRANCOU souligne que c'est la taxe GEMAPI qui permettra d'assurer l'autofinancement. Cette taxe étant répartie sur la taxe foncière, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises. M. PEZ, pour la CC des Baronnie en Drôme Provençale, fait remarquer qu'elle pourra être modulable chaque année. M. FRANCOU annonce que dans le cadre du PAPI d'intention, l'enveloppe totale est de 1,3 M€ d'études et demande explicitement aux financeurs que les travaux soient encore mieux financés car ce qui est important c'est la réalisation des travaux.

M. CHOFFEL, pour l'AAPPMA la Truite du Buëch, se réjouit du volet environnemental inscrit dans le PAPI d'intention et est rassuré par les financements affichés de l'Agence de l'eau dans ce type de programme d'actions.

M. ROMEO, pour la CC des Baronnie en Drôme Provençale et en tant que délégué au SMIGIBA suit de près ce dossier.

M. PEZ, pour la CC des Baronnie en Drôme Provençale et en tant que délégué au SMIGIBA confirme que ce PAPI est conforme aux autres PAPI qu'il suit sur son territoire.

Mme HUMBERT, pour le Conseil Départemental 04, demande si le changement climatique est pris en compte dans le PAPI et notamment dans le diagnostic de vulnérabilité. Mme VASSAS indique qu'il n'est pas clairement affiché dans les actions du PAPI mais qu'il pourra être pris en compte dans les études de définition des enjeux.

Mme JETHRIT, pour l'Agence de l'eau, annonce que la démarche engagée sur le Buëch est intéressante et innovante car elle allie la préservation des milieux aquatiques à la prévention des inondations. C'est cette prise en compte innovante de la préservation des milieux aquatiques qui a permis un financement plus conséquent de ce PAPI par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

M. JASSERAND, pour le Conseil Départemental 05, informe que le Département 05 ne s'est pas positionné financièrement dans ce PAPI d'intention mais qu'il pourra être soutenu financièrement au cas par cas. Dans le contenu du programme d'action, M. JASSERAND fait remarquer que le suivi proposé est ambitieux mais qu'il faudra des moyens de suivi. Il propose une réflexion pour mutualiser les suivis, sur le modèle de ce qui est fait dans les campagnes de mesures des débits d'étiage avec une répartition des tâches. Pour les ouvrages qui seront rétrocedés à la structure GEMAPIenne, M. JASSERAND demande que l'analyse juridique soit inscrite dans le PAPI. Mme VASSAS propose de rajouter cette analyse dans le cadre de l'étude SOCLE.

Mme DELADOEUILLE, pour la CC Sisteronais Buëch, demande quel sera le lien entre cette démarche à l'échelle du bassin versant du Buëch avec les autres structures de gestion de cours d'eau et les

communautés de communes limitrophes. Mme VASSAS précise que la démarche de PAPI est inscrite dans la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) à l'échelle du bassin versant de la Durance. Par ailleurs, dans le cadre de la GEMAPI, l'ensemble des communautés de communes sera consulté pour co-construire la GEMAPI à l'échelle du bassin versant du Buëch.

M. MATHIEU, pour la communauté de communes Sisteronais Buëch, complète la discussion autour de la GEMAPI et informe que de nombreuses réunions d'informations seront nécessaires pour sensibiliser les nouveaux élus des communautés de communes. Mme VASSAS annonce que la DDT04/05 est également chargée d'accompagner les collectivités dans la prise de cette compétence. M. CONTOZ propose d'intervenir en conseil communautaire pour toucher un maximum d'élus. Mme HUMBERT fait part de son expérience sur le 04 et indique que la DDT04 intervient notamment sur le Jabron, cours d'eau également inclus dans le territoire de la communauté de communes du Sisteronais Buëch. Mme DELADOEUILLE demande que le discours promulgué par les DDT 04 et 05 soit concerté et similaire.

M. GARCIN, pour la communauté de communes Sisteronais Buëch, réagit favorablement au PAPI d'intention du Buëch mais s'inquiète du montant des actions malgré un bon taux de subvention et souhaite que les travaux qui succéderont aux études du PAPI soient autant financés.

M. PELLOUX, pour la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, indique que le PAPI du Buëch est innovant parce qu'il prend en compte les terres agricoles. Cependant, M. PELLOUX s'inquiète sachant qu'avec les 60 km de digues recensées sur le bassin versant du Buëch, les priorités risquent de se faire au détriment des terres agricoles. M. FRANCOU informe que le SMIGIBA propose de mettre en place un système d'alerte afin de permettre l'abaissement des niveaux de protection et de diminuer les coûts sur ces ouvrages.

M. MOYNIER, pour la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, rappelle l'importance de protéger les terres agricoles en bordure des cours d'eau car ce sont les terres de meilleure qualité et qu'une fois érodées, c'est impossible de revenir en arrière.

Mmes TAVAN et BESSE, pour la FDSIGE, n'ont pas de remarques.

M. CAUNEGRE, pour la DDT05, annonce que le PAPI du Buëch est un projet exemplaire à plusieurs titres, d'une part par son caractère innovant, pour le travail de qualité réalisé dans un délais record et pour une co-construction avec une forte implication des services de l'Etat. La DDT05 poursuivra son implication lors de la mise en œuvre des actions. M. FRANCOU remercie l'ensemble des services de l'Etat, la Région et l'Agence de l'eau.

M. CHAMPION, pour le Conseil Régional PACA, informe que la Région est signataire de ce PAPI comme pour tous les PAPI de la Région PACA. M. CHAMPION alerte que les financements affichés n'ont pas encore été votés par les élus régionaux. Le PAPI du Buëch est innovant. M. CHAMPION fait part de son expérience sur le maintien des aides de l'Etat et de la Région dans le cadre des PAPI d'intention et des PAPI complets qui suivent.

M. SEGEL, pour le RTM05, félicite le travail réalisé par le SMIGIBA et l'implication des différents partenaires pour faire émerger un programme d'actions innovant. Il intervient également en faisant part du retour sur les AMC (analyses multicritères) (AMC) réalisées dans le Queyras et notamment sur la difficulté d'appliquer le guide méthodologique dans nos contextes et sur la plus-value de l'appui du CEREMA.

Le projet de PAPI d'intention est approuvé par l'ensemble des membres présents.

M. FRANCOU clôture la séance du comité de rivière 2017 en invitant les personnes présentes à se réunir autour d'un apéritif.